



**REUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL
ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

PRESENTS

Madame Patricia LEBON, Bourgmestre - Présidente;
Madame Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS, Messieurs Grégory VERTE, Vincent GARNY, Bernard REMUE et Christophe HANIN, Échevins;
Monsieur Etienne DUBUISSON, Madame Catherine DE TROYER, Monsieur Sylvain THIEBAUT, Madame Anne-Françoise JANS-JARDON, Messieurs Olivier CARDON de LICHTBUER, Michel DESCHUTTER, Julien GHOBERT, Mesdames Fabienne PETIBERGHEIN, Amandine HONHON, Monsieur Andrea ZANAGLIO, Madame Charlotte RIGO, Monsieur Philippe LAUWERS, Madame Barbara LEFEVRE, Messieurs Christian CHATELLE, Vincent DARMSTAEDTER et Alain KINSELLA, Conseillers;
Monsieur Pierre VENDY, Directeur général.

Monsieur Gaëtan PIRART, Président du CPAS ;
Mesdames Mélusine BARONIAN, Paola CONNOR, Messieurs Gérard DIVE, Hugues LADRIERE, Stéphane SCHREURS, Claude SPINOIT, Madame Anne THIRY, Monsieur Philip TINANT et Madame Bénédicte WINTQUIN, Membres du Conseil d'Action sociale.
Monsieur David AUTTELET, Directeur général ff du CPAS.

EXCUSÉS

Messieurs Thierry BENNERT, Michel COENRAETS, Philippe de CARTIER d'YVES et Madame Anne LAMBELIN, Conseillers.

Madame Pascale VAN BEGIN, Membre du Conseil d'Action sociale.
Madame Laurence VANDER LINDEN, Directrice générale du CPAS.

La séance s'est déroulée en vidéoconférence conformément à la circulaire ministérielle prise par le Ministre des Pouvoirs locaux en date du 30 septembre 2021 et a été diffusée en direct sur le Facebook communal.

La séance est ouverte à 18h05.

Séance publique

DIRECTION GÉNÉRALE

1. Synergies Commune/CPAS et économies d'échelles.

Le Conseil communal, siégeant en séance publique,

Monsieur PIRART, Président du CPAS, remercie le Directeur général faisant fonction (ff) du CPAS et le Directeur général de la Commune pour avoir fait le rapport de synergies. Exercice pas facile en soi avec 2 entités différentes aux besoins, fonctions et rôles différents ... tout n'est pas rose, il faut en être conscient, il y a des points d'attention dans ce rapport.

Le Directeur général communal prend la parole : le Directeur général ff du CPAS et moi-même avons réalisé ce rapport ensemble en consultation avec les services concernés, ensuite il a été présenté au Codir conjoint du 5 octobre et au comité de concertation CPAS/Commune du 17 novembre. Nous utilisons le canevas de la Région wallonne, un peu rigide mais qui permet de structurer les questions/réponses et la présentation. Nous avons 13 synergies plus une en construction, à savoir la fourniture des repas scolaires via la cuisine du CPAS.

Il y en a une dizaine qui se font naturellement entre services, exemple la réinsertion socio-professionnelle ou encore le pool logement.

A côté de ça, il y a 3 synergies plus conséquentes. Le service informatique, qui est un service communal mais qui gère l'informatique sur les deux entités. Le SIPPT qui est plutôt un service commun et enfin les services marchés publics qui collaborent activement sur les projets quand c'est faisable.

La covid a mis à mal beaucoup de projets et dont, notamment, les idées d'amélioration qui étaient citées l'année passée. Les services informatique et SIPPT ont été grandement mis à contribution pendant la crise puisque, comme tout le monde, ils sont impactés mais, en plus, ce sont des services de seconde ligne qui ont dû monter au créneau pour soutenir nos membres du personnel.

Le Directeur général ff du CPAS : on est conscient qu'il y a eu des difficultés, qu'il y en a encore mais nous pensons qu'à un certain moment, il faut repartir d'une page blanche. Qu'est-ce qu'on peut mettre en œuvre pour améliorer les choses et aller de l'avant ? Synergies, efficience, efficacité, économies d'échelles,... c'est à l'administration de regarder à tout cela et c'est comme cela que nous arriverons à construire des synergies ensemble et qui amènent une plus-value à l'organisation. L'administration doit se pencher sur les synergies qui posent des problèmes et de manière constructive d'envisager les choses en passant par une bonne communication. La crise sanitaire a accentué les problèmes de communication. Nous espérons qu'en 2022, les deux institutions pourront se pencher sur les synergies qui posent problèmes et trouver des solutions aux difficultés que rencontrent les 2 administrations et que tout le monde en sorte gagnant-gagnant. Le mot pour 2022 serait « communication », envisager l'avenir et aller au-delà des problèmes.

Gaëtan PIRART : la crise sanitaire a aussi eu du bon, nous avons constaté que les services ont pu travailler ensemble principalement les services sociaux. Il ne faut pas partir d'une page blanche mais presque blanche parce qu'il y a déjà des choses qui existent et qui fonctionnent bien. Pour l'avenir, il faut donner du sens aux synergies et savoir si cela a du bon ou non, de pourquoi on le fait et le but du sens commun de ces synergies.

Etienne DUBUISSON : quand on lit le rapport du Codir du 5 octobre, on constate que tout n'est pas rose, ce qui m'intrigue ce sont les relations et la communication dont on vient de parler entre les 2 entités. Pourquoi le rapport du Codir conjoint n'est-il pas signé par les 2 DG ?

Madame la Bourgmestre répond en disant que cela n'est qu'une formalité qui va être réglée.

Etienne DUBUISSON : est-ce que le comité de concertation conjoint se tient bien tous les 3 mois comme cela devrait être le cas ?

Gaëtan PIRART répond qu'en 2021, il y a bien eu 3 ou 4 comités de concertation conjoint.

Un autre aspect qui est interpellant c'est la manière dont les 2 entités voient les synergies. Le CPAS voit les choses plutôt sous un mode déléгатif et non collaboratif. Il est vrai qu'il y a un manque de communication entre les 2. Il y a donc quelque chose à améliorer entre les 2 entités. La question qui se pose est ce qui va être fait pour que concrètement les choses soient améliorées dans le futur sur la communication ?

Le Directeur général ff du CPAS répond qu'effectivement sur certaines synergies le CPAS a eu l'impression qu'on était sur un mode déléгатif et qu'il n'avait pas grand-chose à dire et qu'il y avait une certaine frustration du CPAS de tout ça. L'idée est, aujourd'hui, à partir de l'état des lieux de ces synergies où il y a des soucis, de partir de ça et de réfléchir à tout cela. Dans certaines situations, le

délégitif est intéressant. Quand on retrouvera cette efficacité organisationnelle, cette synergie fonctionnera beaucoup mieux sur le terrain. Il faut trouver des ajustements qui peuvent améliorer cette communication.

Gaëtan PIRART : historiquement on était dans un modèle 100% délégitif et c'était une volonté de faire comme cela. C'est le bon moment pour se poser la question et savoir si on reste dans ce modèle là ou non et si les synergies, mises en place, ont du sens pour le futur. Si on veut évoluer du délégitif vers le collaboratif, il faut se mettre autour d'une table et y réfléchir tous ensemble et cela doit venir des 2 DG.

Le Directeur général communal : il est vrai que quand on lit le PV du Codir on a l'impression qu'il y a un désaccord. Nous, on le voit autrement, on a mis sur la table notre désaccord, notre vision différente par exemple du service informatique, où l'un pensait que c'était délégitif et l'autre collaboratif. On propose donc de se mettre autour de la table pour avoir la même vision pour le futur.

Etienne DUBUISSON : donc pour arriver à l'objectif il faut améliorer la communication pas seulement pendant les réunions mais aussi en dehors.

Madame la Bourgmestre : Au niveau des services, il y a une collaboration qui se fait et notre volonté est de renforcer cette collaboration. Il faudra du temps mais la volonté est là.

Etienne DUBUISSON : il est dommage que dans la conclusion, il n'y ait pas d'éléments concrets pour savoir comment vous allez procéder.

Madame la Bourgmestre : il faut créer une relation de confiance entre les DG, se rencontrer. Aujourd'hui, on fait le constat, on a les objectifs et maintenant il faut travailler là-dessus.

Grégory VERTE : attention que dépendant du service, il y a soit une délégation soit une collaboration. Puisque les services ne fonctionnent pas de la même façon. Maintenant, il y a encore des améliorations à faire.

Le Directeur général communal : nous avons des pistes concrètes : Renforcer les Codirs conjoints, recevoir les services IT + SIPPT ensemble, et amener des pistes concrètes via les 2 DG.

Grégory VERTE : il ne faut pas partir d'un constat global, il faut comprendre le constat qui doit être bien réfléchi. Soyons dans l'analyse précise en s'entourant des personnes qui vivent les synergies au quotidien. Il y a des beaux projets qui aboutissent comme par exemple la mise en place d'une épicerie sociale qui est un projet de synergies entre le service social, le CPAS et D'clic dans une ambiance constructive et réfléchie.

Gérard DIVE : le fait qu'un désaccord apparaisse dans le PV n'est pas quelque chose de négatif au contraire, c'était une étape nécessaire pour aller de l'avant. Aujourd'hui, la volonté commune est de repartir sur de bonnes bases ce qui est une grosse évolution par rapport aux années précédentes. Le plus important est, que dans le PV du Codir conjoint, on constate une volonté commune de repartir sur de meilleures bases. C'est au Codir que les choses doivent être faites et non au niveau politique. Redéfinir les synergies qui ne fonctionnent pas et si cela ne va pas, soit changer soit abandonner. Ne pas être fermé à l'abandon d'une synergie si elle n'est pas profitable aux 2 entités.

Le CPAS, dans son PST, a un objectif MP d'intégrer dans ces critères d'attribution un autre que celui du meilleur prix et nous avons constaté sur plusieurs marchés attribués que de prendre en compte les autres critères que celui du prix, nous faisait économiser de l'argent sur le long terme. Quand les marchés sont conclus en synergie, est-ce que la commune prend aussi en compte le fait d'octroyer un marché sur d'autres critères que celui du prix ?

Madame la Bourgmestre : Nous discuterons avec le Collège de l'opportunité de le faire dans le futur.

Sylvie VAN den EYNDE : Nous avons signé une charte d'engagement pour gérer les marchés publics durables et, d'autre part, nous travaillons à l'élaboration du plan climat et une des fiches d'action concerne ces choix de marchés publics vers le durable. C'est une préoccupation sur laquelle on travaille.

Christian CHATELLE remercie les 2 DG pour le rapport qui est transparent et objectif. Il manque des pistes concrètes pour améliorer les synergies. Il serait bien que le Conseil communal soit au courant des outils qui vont être mis en place pour améliorer les synergies qui ne vont pas.

Philippe LAUWERS : il revient sur le service IT. C'est la commune qui est prestataire de services IT pour le CPAS, ce n'est pas une vraie synergie. Est-ce qu'il n'y a pas un problème d'organisation interne du service IT dont on sait qu'il a subi pas mal de difficultés et de changements ces dernières années ?

Le Directeur général communal : effectivement le service a eu beaucoup de difficultés et de changements ces dernières années mais maintenant tout est stabilisé. Nous avons aussi eu entre temps la crise sanitaire qui a fait que nous avons dû mettre, dans l'urgence, beaucoup de personnes en télétravail ce qui a mis notre service informatique à terre. Il y a encore beaucoup de difficultés et de choses à mettre en place mais nous avons un service stable, avec 3 personnes qui s'entendent bien et qui fonctionnent bien. Plus une supervision par IMIO.

Selon la Région wallonne, le délégatif (prestataire de services...) est aussi une synergie. Pour le moment, on est clairement sur du délégatif par rapport à cette synergie mais on voudrait réfléchir à comment améliorer et changer les choses.

Philippe LAUWERS : mais quand il n'y a pas de service IT de l'autre côté, avec qui voulez-vous collaborer ? Vous collaborez avec des utilisateurs, ça n'est pas la même chose.

Madame la Bourgmestre rappelle que nous avons investi 1 million d'euros dans l'IT et que ça n'est pas quelque chose où l'on claque des doigts et ça se met en place. Nous souffrons tant au niveau de la Commune qu'au niveau du CPAS. Nous avons besoin de temps et d'investissements, ce sont des choses qui ne se mettent pas en place sur du court terme. Les problèmes rencontrés au CPAS sont aussi ceux de la Commune.

Christophe HANIN : sans vouloir remettre tout sur la crise sanitaire mais il est vrai qu'il a fallu mettre en place le télétravail, paramétrer un nombre incalculable de pc portables. Nous avons aussi investi beaucoup de temps dans la sécurité pour lutter contre les cyberattaques.

Il y a aussi un système de ticketing qui est mis en place, c'est fini d'appeler le service informatique pour tout et n'importe quoi. Les utilisateurs sont de plus en plus autonomes et nous allons dans le bon sens pour que tout se passe bien à l'avenir.

Philippe LAUWERS : tout ceci confirme que c'est donc un service à un client et non une synergie.

Le Directeur général communal : ce que nous appelons délégatif, c'est ce que vous appelez « prestataire de services ». C'est le même principe. Ce qui compte c'est que les deux entités aient la même vision et savoir « qui fait quoi ».

Le Directeur général ff du CPAS confirme l'idée commune des 2 entités par rapport au fonctionnement des synergies.

Monsieur PIRART conclut en remerciant tout le monde pour le travail fait. Aucune modification n'a été apportée sur le rapport fait par le Directeur général ff du CPAS et le Directeur général de la Commune. L'idée est d'aller de l'avant en étant transparent sur les problèmes actuels. L'année 2021 a été perturbée et les entités ont dû se recentrer sur leurs propres services ce qui n'a pas aidé pour aller vers l'autre entité. Il espère que l'année 2022 s'annoncera sous de meilleurs auspices et qu'on pourra présenter quelque chose de plus joyeux l'année prochaine.

Madame la Bourgmestre conclut en disant que le plus important est d'avoir su se parler et dire ce qui ne va pas, être d'accord sur ce qu'on fait ensemble et comment on le fait et c'est à ce moment-là qu'on peut commencer à construire.

La séance est levée à 19h05

PAR LES CONSEILS :

Le Directeur général,
(s) Pierre VENDY.

La Présidente du Conseil communal,
(s) Patricia LEBON.

Le Directeur général f.f. du CPAS,
(s) David AUTTELET.

Le Président du CPAS,
(s) Gaëtan PIRART.

Pour copie certifiée conforme,
Par ordonnance,
Le Directeur général,

La Bourgmestre,

Pierre VENDY.

Patricia LEBON

La Directrice générale du CPAS,

Le Président du CPAS,

Laurence VANDER LINDEN.

Gaëtan PIRART.